



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le Vingt-Quatre Mars,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2015 - Secrétaire de séance : Mme Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 21 - Votes pour : 21 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : R. AUBAULT - G. BARRA - A-M. GAUBERTI - JL. GIRAUD, **Adjoints**

S. ALLEG - S. ARNOULD - S. BEURRIER - A. DUBOIS - W. DUBOSQ - J. HENSELER - C. LUBRANO LAVADERA -

A. PELLEGRINO - A. RASKIN - E. MENUT - N. PERRICHON - J. RAYNAUD - J. TOCQUER - C. VELAY, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : M. AUFFRET (pouvoir donné à M. BOUGE) - S. LELUIN (pouvoir donné à R. AUBAULT)

Absents non excusés : A. CELKA - M. RAYNAUD

DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU TRAVAUX ASSAINISSEMENT

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune de Tourrettes a décidé, suite aux investigations menées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, de mener des travaux d'urgence :

- de remplacement de collecteurs,
- de remplacement de regards.

sur 2015 et 2016, afin de limiter l'apport en eaux claires parasites à la station d'épuration, pour un montant total estimé de 495 168,00 € HT.

Le projet s'inscrit tout à fait dans le cadre prédéfini par l'Agence de l'Eau pour la mise en conformité des systèmes d'assainissement. La commune de Tourrettes peut ainsi solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau, qui peut atteindre au maximum le taux de 30%.

Le financement de l'opération s'établirait ainsi :

Sur 2015 :

Montant des travaux :	201 640,00 € HT
Subvention Agence de l'Eau :	60 492,00 € HT
Participation commune :	141 148,00 € HT
Montant des études et maîtrise d'œuvre :	20 164,00 € HT
Subvention Agence de l'Eau :	6 049,20 € HT
Participation commune :	14 114,80 € HT
Montant des aléas :	20 164,00 € HT
Subvention Agence de l'Eau :	6 049,20 € HT
Participation commune :	14 114,80 € HT

Sur 2016 :

Montant des travaux :	208 500,00 € HT
Subvention Agence de l'Eau :	63 450,00 € HT
Participation commune :	148 050,00 € HT
Montant des études et maîtrise d'œuvre :	23 850,00 € HT
Subvention Agence de l'Eau :	7 155,00 € HT
Participation commune :	16 695,00 € HT
Montant des aléas :	20 850,00 € HT
Subvention Agence de l'Eau :	6 255,00 € HT
Participation commune :	14 595,00 € HT

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** la réalisation de cette opération pour un montant de 241 968,00 € HT sur 2015 et de 253 200,00 € HT € HT sur 2016 et son financement sur le BP M49 comme indiqué ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau une subvention la plus élevée possible dans la limite de 30% considérant que l'objectif majeur de cette opération est atteint à savoir : la mise en conformité des systèmes d'assainissement par la réduction des eaux claires parasite,
- **DE REALISER** cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement,
- **DE MENTIONNER** dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE 